



PROCES-VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 22 juin 2023

Date de la convocation : 17 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux juin à vingt heures et trente minutes, le Conseil municipal de la commune de Lay s'est réuni à la salle du Conseil de la mairie de Lay.

Ordre du Jour

- 1- Harmonisation vitesse centre-bourg;
- 2- Appel à candidature service civique ;
- 3- Renouvellement convention yoga ;
- 4- Bilan inauguration ;
- 5- Travaux ;
- 6- Questions diverses.

Présents :

Jean-Marc GIRAUD, Leitia BERNICAT, Jean-Christophe GUILLON, Pierre SALAZARD, Sandrine BLEIN, Pierre BUCCO, Carole IAFRATE, Jocelyn JUNET, Maryline PANENC, Nicolas PONTILLE

Absents : Paula RODRIGUES, Fernand BERCHOUX, Hervé PONTILLE, Michel PATUREL

Pouvoirs déposés :

Fernand BERCHOUX à Jean-Marc GIRAUD
Hervé PONTILLE à Jean-Christophe GUILLON

Secrétaire élu pour la séance : Jocelyn JUNET

Les élus du Conseil Municipal des Enfants sont invités à ouvrir la séance. Ils présentent à l'assemblée le travail autour du développement durable qui a été réalisé en classe avec les enseignantes. Les élèves ont notamment été sensibilisés au gaspillage de l'eau et à l'éclairage abusif. Les parents ont quant à eux été invités à favoriser les modes de déplacement doux.

- Approbation procès-verbal -

Approbation par Monsieur le Maire et le secrétaire de séance du conseil précédent du Procès-verbal de la séance du 25 mai 2023.

- HARMONISATION DU CENTRE-BOURG -

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des écluses seront réalisées le 5 juillet 2023 à la Forest. Il fait part aussi de la nécessité de sécuriser le centre-bourg en limitant la vitesse à 30km/h. Le sujet fait débat au sein de l'assemblée car force est de constater que les écluses présentes rue de la Croix Blanche ne font guère ralentir les automobilistes.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à la majorité avec 8 voix pour et 2 voix contre des membres présents et représentés :

- APPROUVE la limitation de vitesse à 30km/h dans toute l'agglomération, matérialisée par des panneaux aux Allées et au niveau de l'usine des Crayons.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte nécessaire pour rendre exécutoire cette décision.

La gendarmerie sera contactée pour effectuer des contrôles qui ne seront dans un premiers temps que préventifs.

- APPEL A CANDIDATURE SERVICE CIVIQUE -

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame Leitia BERNICAT, adjointe aux affaires scolaires, pour faire un point sur le service civique.

Le contrat de Léa MAZET prendra fin le 30 juin 2023. Un appel à candidature sera relancé pour un poste similaire (contrat de 8 mois).

Leitia BERNICAT en profite pour faire un bilan plus général de l'école :

Le contrat aidé de Jade CAPITAINE est renouvelé jusqu'au 30 novembre 2023 ;

L'effectif provisoire des élèves pour la rentrée 2023-2024 est estimé à 99 ;

Les travaux de l'étage débuteront le 11 juillet (le déménagement sera effectué par les agents des services techniques et du secrétariat de mairie).

- RENOUELEMENT CONVENTION YOGA -

La convention avec l'association YOGA ELISE arrive à échéance le 30 juin 2023.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de renouveler cette convention du 1^{er} septembre 2023 au 30 juin 2024 pour un montant de 50€ par mois.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- APPROUVE le renouvellement de la convention avec YOGA ELISE.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte nécessaire pour rendre exécutoire cette décision.

- BILAN INAUGURATION -

Les retours sont positifs même si la communication semble ne pas avoir été efficace. Monsieur le Maire remercie l'ensemble du Conseil Municipal de sa participation lors de cette journée. Il propose remercier aussi l'association L'ESPÉRANCE qui a fait l'animation musicale et a prêté l'estrade pour le discours des élus.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- APPROUVE le don de 50€ à l'association L'ESPÉRANCE.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte nécessaire pour rendre exécutoire cette décision.

- TRAVAUX -

Monsieur le Maire dresse un état des lieux des travaux en cours et à venir.

- PRÉAU : son achèvement est prévu le 23 juin.
- LES ALLÉES : la réfection de la chaussée est prévue pour la deuxième quinzaine de juillet et est prise en charge par le Département.
- TAILLAGE : L'entreprise BERTHELIER doit faire le tour de la campagne prochainement.

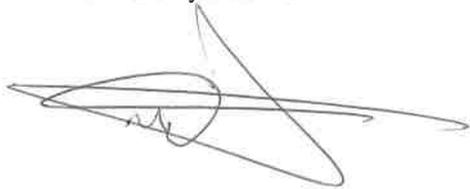
- QUESTIONS DIVERSES -

- **ILLUMINATION** : La commission s'est réunie et a choisi de nouvelles décorations pour décembre 2023.
- **SALLES COMMUNALES** : Jean-Pierre BUCCO se propose de réaliser les états des lieux des salles communales lorsque celles-ci sont louées.
- **CCAS** : l'après-midi récréative, destinée aux anciens, aura lieu le 30 juin prochain à la salle de la Forest.
- **ASSOCIATIONS** : Une réunion avec la municipalité et l'ensemble des associations est prévue le 6 octobre, à 20h00, à la salle la Forest.
- **UKRAINE** : la commune a été sollicitée pour faire un don. La demande est rejetée par l'assemblée.

Le prochain conseil aura lieu le jeudi 20 juillet 2023.

PV arrêté en date du jeudi 20 juillet 2023

La secrétaire de séance,
M. Jocelyn JUNET



Le Maire,
M. Jean-Marc GIRAUD



